

Décision n° 2023-18 portant nomination à la commission de la recherche et de l'innovation de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers)

**La directrice de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers)**

*Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;*

*Vu la décision n° 2021-13-IA du 13 juillet 2021 portant nomination de Madame Alessia LEFEBURE en tant que directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST ;*

*Vu la décision n° 2021-014-IA du 13 juillet 2021 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Alessia LEFEBURE, directrice de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;*

*Vu la décision n° 2022-12 portant composition de la commission de la recherche et de l'innovation de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers)*

**Décide :**

#### **Article 1 – Décision**

Madame Sylvie Servain, professeure à l'INSA Centre Val de Loire, est désignée membre de la commission de la recherche et de l'innovation de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) au titre des personnalités qualifiées en lieu et place de Madame Claire Grosbellet, démissionnaire.

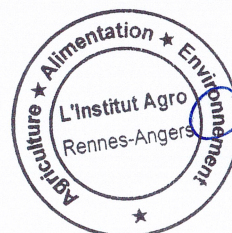
#### **Article 2 – Publication**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers).

#### **Article 3 – Exécution**

La secrétaire générale de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 29 mars 2023



La directrice

  
Alessia LEFEBURE